

Coût

5400 euros pour la formation complète

ou coût individualisé par module suivant les dispenses et allègements.

Sites de la formation

Institut Social de Lille
83 boulevard Vauban
Bâtiment C – Campus St Raphaël
59044 LILLE CEDEX
Tél. 03 20 21 93 93

Institut Social de Maubeuge
6 rue d'Artois
Bâtiment Artois – entrée B
59600 MAUBEUGE
Tél. 03 27 64 89 54

Intervenants

Partenaires des associations tutélaires, juristes, juge des tutelles, délégué aux tutelles,...
formateurs consultants en communication, directeur d'établissement médico-social.

Interlocuteurs

Agnès VINCHON, Directrice du Pôle Formation Continue & Management

Annik DEVOS, Assistante administrative
Tél. 03 20 21 93 93/03 20 21 93 95 (LD) Fax. 03 20 21 83 29
E mail : annik.devos@institut-social-lille.fr

Institut Social de Lille

83 bd Vauban - Bât. C - Campus St Raphaël - 59044 LILLE cedex

Tél. 03 20 21 93 93 - fax. 03 20 57 64 56

isl@institut-social-lille.fr - www.institut-social-lille.fr

Membre de l'Université Catholique de Lille



M J P M

Certificat National de Compétence de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)



Préambule

Il s'agit d'une formation complémentaire visant au Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Formation obligatoire pour l'exercice des mesures juridiques de protection des majeurs.

Ces modifications statutaires de formation du personnel, font suite à la réforme de la loi du 5 Mars 2007.

La formation approfondit les connaissances et cible les compétences de la fonction en définissant le cadre d'intervention, de réglementation et de contrôle.

Programme

DF1 - JURIDIQUE : 84 heures

Module 1.1 : Droits et procédures

Introduction au droit et aux spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés.

Module 1.2 : Champ médico-social

Introduction à la réglementation relative au champ médico-social.

DF2 - GESTION : 78 heures

Module 2.1 : Gestion administrative et budgétaire

Mettre en oeuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits.

Module 2.2 : gestion fiscale et patrimoniale

Mettre en oeuvre une gestion fiscale et patrimoniale efficace et adaptée intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits.

DF3 - PROTECTION DE LA PERSONNE : 72 heures

Module 3.1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance

Connaître et comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée.

Module 3.2 : Relation, intervention et aide à la personne

Déroulement de la formation

- Formation théorique de 300 heures sur 50 jours, par regroupement hebdomadaires (sur 12 mois)
- Formation pratique : stage de 10 semaines

Allègements, dispenses possibles en fonction de l'expérience et la pratique professionnelles.

Mise en place d'un programme de formation individualisé pour chaque candidat.

Programme

DF4 - LE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS : 66 heures

Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire.

Module 4.1 : Les contours de l'intervention et ses limites

Module 4.2 : Les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire

Module 4.3 : Déontologie et analyse des pratiques

VALIDATION

DF1, DF2 et DF3 : Validation de chaque module par une épreuve écrite

DF4 : étude de cas et évaluation par un jury.

Communication de la liste des candidats reçus à l'ensemble de la formation, au représentant de l'Etat, pour une mise à jour de la liste d'inscription pour l'exercice des mesures de protection juridique.

Public et conditions d'admission

Professionnels, suivant les conditions d'âge, de formation et/ou d'expérience professionnelle requises (données par décret).

- Dossier de candidature avec l'ensemble des pièces exigées
- Pré-requis obligatoires (article D.471-3 du code de l'action sociale et des familles) :
 - avoir un diplôme inscrit au niveau III du RNCP
 - ou justifier de 3 ans d'ancienneté dans un emploi correspondant à ce niveau
 - être âgé de 21 ans minimum.

La formation complémentaire n'est pas accessible en formation initiale.